

Mode d'emploi de Famidac

samedi 15 avril 2006, par Etienne

Réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

Pour vous connecter à votre compte et communiquer avec Famidac : Rendez-vous dans le menu puis cliquez sur le bouton pour vous identifier

Si vous avez oublié votre mot de passe, [cliquez ici](#), indiquez votre adresse de courriel puis relevez votre messagerie (y compris, le cas échéant, votre dossier "spams").

Les adhésions à notre association sont valables pour une durée de 12 mois, jour pour jour. Pour renouveler votre adhésion, n'attendez pas forcément la "date limite" ou un courrier de relance ; réglez votre cotisation par [Carte bancaire](#), [par virement](#) [1], par chèque ou par mandat à

Association Famidac

Bouteillac

07110 Rocles

La durée de votre adhésion sera prolongée de 12 mois.

Tarifs d'adhésion (pour 12 mois) et services correspondants		Annonces	Logiciel payé et doc. type	SOS Tél.	Assurance Protection juridique
30 €	Tuteurs, aidants familiaux, sympathisants...	Demandes d'accueil	X	X	
50 €	Accueillants familiaux thérapeutiques (employés par des HP)		X	X	X
70 €	Accueillants familiaux agréés ou en cours d'agrément	Offres d'accueil, Demandes de remplacement	X	X	X
	Associations d'accueillants familiaux, établissements... Propriétaires de chambres d'hôtes, de gîtes ou de logements adaptés	1 page sur famidac.fr Offres de séjours	X	X	Pour 1 accueillant

Précision : **les associations d'accueillants familiaux accueillant familial accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés. et les établissements** ne sont pas concernés par nos services individuels d'annonce et de mise en relation, mais peuvent publier leurs informations sur notre site. L'organisme adhérent peut désigner un accueillant agréé qui sera couvert par notre assurance "Protection juridique".

Pour poser une question en rapport avec l'accueil familial Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale).

- **1) Dans la barre de recherche, en haut de la page, rédigez le texte de votre question puis cliquez sur le bouton "Rechercher"**



- **2) Vous pouvez également vous servir du forum de Famidac**, pour que les "correspondants ressource" de Famidac et les visiteurs du site puissent vous lire, vous répondre, donner leurs avis, en débattre !

Pour des questions "confidentielles", vous pouvez :